

MANEKINEKO'S BENGALS  
CONDITIONS DE VENTE DE CHATS DE RACE BENGAL



## CONTRAT DE VENTE MANEKINEKO BENGAL

Je les ai fais naitre, je les ai vus grandir je les ai nourris, je les ai cajolé et je m'y suis attachée !!! Dans le respect de ces merveilleux chats, mon devoir en tant qu'élèveuse est de trouver un foyer avec des maitres responsables et soucieux de leur bien être. C'est pourquoi il est important de lire la suite avant de m'acheter un chat.

Le prix d'un Bengal à la chatterie Manekineko varie de 750 euros à 2500 euros selon les origines, la génération et les critères de beauté.

### Contrat de vente pour les particuliers ou les éleveurs

#### Pour la

#### Chatterie Manekineko.

Propriété De Mlle Myriam Ricard

Portable : (0034) 617 72 62 98

Calle figuera,32

Casa « el romero »

17130 L'Escala (Girona)

Espagne

[manekinekobengals@gmail.com](mailto:manekinekobengals@gmail.com)

[manekinekobengal@hotmail.fr](mailto:manekinekobengal@hotmail.fr):

Je soussigné(e) :

Adresse :

Tel :

N° de carte d'identité:

E-mail :

Souhaite réserver un chaton à Mlle Myriam Ricard de la portée de père : ----- (n° puce : --- -----). Et de mère : ----- (n° puce -----)...pour un montant de : -----€ pour un

**Contrat fait en deux exemplaires-**

**Toutes les pages doivent être signées.**

**Un exemplaire pour chacune des parties dûment daté et signé.**

**MANEKINEKO'S BENGALS**  
**CONDITIONS DE VENTE DE CHATS DE RACE BENGAL**

Chat(on) de:

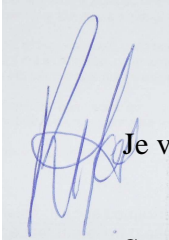
**-De reproduction/Exposition\***

**-De reproduction\***

**-De compagnie\***

**\*RAYER LA MENTION INUTILE**

- Nom du chaton :
- Sexe du chat(on)
- Date de naissance du chat(on) :
- N° de puce électronique :
- N° enregistrement TICA :
- N° pedigree CFM (WCF) :
- **Le chaton sera disponible à partir de 12 semaines (Espagne) et de 16 semaines pour les autres pays.**



Je verse la somme de -----€ A titre d'arrhes pour la réservation du chaton

Sur le compte bancaire indiqué ci-dessous :

**BANCO SABADELL ATLANTICO**

Av. Ave Maria, 36

17130 L'Escala - Girona - Espagne

Titulaire: **Myriam RICARD**

CCC 0081 xxxx xxx xxxxxxxxxx

**IBAN ES16 0081 xxxx xxxxxxxxxx**

**BIC/CODIGO SWIFT BSxxxxxxx**



**Contrat fait en deux exemplaires-**

**Toutes les pages doivent être signées.**

**Un exemplaire pour chacune des parties dûment daté et signé.**

## **MANEKINEKO'S BENGALS**

### **CONDITIONS DE VENTE DE CHATS DE RACE BENGAL**

Si pour une raison quelconque, l'acquéreur se désiste sur l'achat il perdra les arrhes versées

#### **Garanties de l'éleveur :**

La chatterie manekineko garantie un animal en bonne santé lors la vente. Le chaton sera vendu avec une attestation de bonne santé de moins de 5 jours.

Le chaton sera vacciné contre le typhus le coryza, la leucose. Il sera détenteur d'une puce électronique. Tous les chatons seront inscrits à la TICA, et le pedigree indiquant la généalogie est du Club Féline de Madrid (affilié à la WCF)

#### **Pour le chat de compagnie.**

Les males et les femelles seront vendus non stérilisés, la stérilisation est de la responsabilité du futur propriétaire cela s'effectuera avant l'âge des 6 mois.

-ou bien Un cheque sera gardé jusqu'à l'attestation de stérilisation du vétérinaire. Passé l'âge des 6 mois sans attestation le cheque sera encaissé. \*

- ou les documents de généalogie du chaton ne seront remis que suite à la réception de l'attestation de stérilisation du vétérinaire. \*

**\* RAYEZ L'OPTION NON CHOISIE**

#### **Pour le chat d'exposition reproduction**

Le pedigree (WCF) et l'inscription TICA seront envoyés à l'acquéreur selon les délais des organisations citées, et un numéro de déclaration de portée sera communiqué au futur propriétaire en attendant le document définitif.

L'éleveur s'engage à vendre un animal en capacité de reproduire si ce n'est pas le cas (ex : male absence ou testicule non descendu, femelle qui connaît une incapacité de reproduire) l'éleveur rembourse la moitié de la valeur du chat. Mais peut également le remplacer en animal de compagnie.

Le chaton reste la propriété de l'éleveur jusqu'au départ ou paiement définitif de l'acquéreur.

L'éleveur se réserve le droit de garder un chaton pour une raison qui lui appartient. A ce moment là, l'argent versé sera restitué.

Santé du chaton : Si votre vétérinaire détecte chez votre chaton une des maladies ci-dessous la vente peut être annulée pour vice rédhibitoire.

Délais fixes par décret n° 90-572 du 28.06.1990 :

-Leucopénie infectieuse : 5 jours

-Felv ou leucose : 15 jours

-FIV

-PIF : 21 jours

Outre les garanties mentionnées ci-dessus en ce qui concerne les maladies contagieuses ou les pathologies congénitales non décelable avant la vente, l'éleveur s'engage à régler les frais vétérinaires. Dans le cas ou le vétérinaire de celui-ci émet des réserves sérieuses sur l'état de sante du chaton dans un délai de 7jours suivant la date de livraison.

L'éleveur assurera les frais de vétérinaire rendus nécessaire dans le seul cas ou l'animal lui sera à nouveau confier, aucune dépense engagé par l'acheteur ne sera remboursée par le vendeur sauf accord particulier.

En cas de décès de l'animal un chaton sera donné en échange selon les naissances à venir.

Je reste à la disposition des futurs acquéreurs pour tout renseignement sur la santé la génétique, les expositions etc....

**Contrat fait en deux exemplaires-**

**Toutes les pages doivent être signées.**

**Un exemplaire pour chacune des parties dûment daté et signé.**

**MANEKINEKO'S BENGALS**  
**CONDITIONS DE VENTE DE CHATS DE RACE BENGAL**

**Engagement du futur propriétaire :**

-le futur propriétaire s'engage à respecter les clauses énoncées ci-dessus et en dessous :  
-Apporté à l'animal tous les soins nécessaires à son confort (alimentation adaptée, soins vétérinaires, espace, caresse à volonté, nourriture, eau...).

Pour le chaton d'exposition/ reproduction l'animal ne devra pas être revendu à un autre éleveur sans en informer la **Chatterie Manekineko**.

-L'animal ne devra pas être revendu à une animalerie ni sa descendance sous peine d'être repris.  
-L'animal ne devra pas être dégriffé même s'il fait ses griffes sur le canapé préféré .C'est à présent considéré comme un acte de cruauté.

-Il ne devra pas vivre en cage, sauf ponctuellement en exposition

-Si pour une raison quelconque l'acquéreur doit se séparer de l'animal il en informera l'éleveur afin de l'aider à trouver une solution ensemble adaptée à la vie future de l'animal.

L'animal n'est pas un jouet, il incombe des responsabilités

Signature le :

**La chatterie Manekineko**

Mlle Myriam Ricard



**, l'acheteur,**

Mme,Mlle ouMr

Lu & approuvé

Signature

**Contrat fait en deux exemplaires-**

**Toutes les pages doivent être signées.**

**Un exemplaire pour chacune des parties dûment daté et signé.**